

désignation des membres du conseil d'administration de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-2347/GNC du 24 mai 2007 constatant la désignation des membres du conseil d'administration de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (E.T.F.P.A.),

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP) :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2006-4623/GNC du 20 novembre 2006 M. Alain Song, titulaire est remplacé par Mme Annie Beustes, désignée en sa qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Mme Sylvie Robineau, titulaire et M. Pascal Vittori, suppléant sont remplacés par Mme Corinne Voisin, titulaire et Mme Isabelle Ohlen, suppléante.

Les fonctions de Mmes Beustes, Ohlen et Voisin prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles de Mme Robineau et de MM. Song et Vittori.

**Article 2 :** Désignation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2007-2047/GNC du 3 mai 2007, M. Alain Song, membre du gouvernement chargé d'animer et de contrôler le secteur de la formation professionnelle, de l'emploi et de la fonction publique est remplacé par M. Pierre Ngaiohni, désigné en sa qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé d'animer et de contrôler le secteur de la formation professionnelle et du transport aérien domestique.

**Article 3 :** Désignation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA) :

Au sein de l'article 2 de l'arrêté n° 2007-2347/GNC du 24 mai 2007, Mme Sylvie Robineau est remplacée par Mme Corinne Voisin.

Les fonctions de Mme Voisin prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles de Mme Robineau.

**Article 4 :** Désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'école des métiers de la mer :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2004-1649/GNC du 15 juillet 2004, Mme Sylvie Robineau, titulaire et M. Pascal Vittori, suppléant sont respectivement remplacés par Mme Corinne Voisin titulaire et M. Raymond Koteureu, suppléant.

**Article 5 :** Désignation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS) :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2005-1075/GNC du 28 avril 2005 :

M. Alain Song est remplacé par M. Pierre Ngaiohni, désigné en sa qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
HAROLD MARTIN*

*Le membre du gouvernement  
chargé d'animer et de contrôler le secteur  
de la formation professionnelle  
et du transport aérien domestique,  
PIERRE NGAIOHNI*

**Arrêté n° 2007-4673/GNC du 4 septembre 2007 portant nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de conseils d'administration d'établissements publics du secteur social et de la santé**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2005-3153/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2005 relatif à la composition du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé "Albert Bousquet" ;

Vu l'arrêté n° 2006-2313/GNC du 15 juin 2006 relatif à la composition du conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2006-4511/GNC du 9 novembre 2006 fixant la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial Gaston Bourret,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Désignation de représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2006-2313/GNC du 15 juin 2006, Mme Annie Beustes est remplacée par Mme Anna Logologofolau, titulaire. Mme Simone Mignard est désignée suppléante en remplacement de Mme Logologofolau.

Au sein de ce même article, Mme Anne-Marie Siakinuu est remplacée par Mme Suzy Vigouroux, titulaire. Mme Anne-Marie Siakinuu est désignée suppléante en remplacement de Mme Corinne Voisin.

**Article 2 :** Désignation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du centre hospitalier territorial Gaston Bourret :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2006-4511/GNC du 9 novembre 2006, Mme Annie Beustes est remplacée par Mme Anna Logologofolau.

Au sein de ce même article, Mme Reine-Marie Chenot est remplacée par Mme Marie-Noëlle Themereau.

Les fonctions de Mesdames Logologofolau et Themereau prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles de Mmes Beustes et Chenot.

**Article 3 :** Désignation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté modifié n° 2005-3153/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2005, Mme Corinne Voisin est remplacée par Mme Marie-Noëlle Themereau.

Les fonctions de Mme Themereau prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles de Mme Voisin.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressées, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*  
HAROLD MARTIN

*Le membre du gouvernement  
chargé d'animer et de contrôler le secteur  
de la santé, des affaires sociales,  
de la solidarité et du handicap,*  
SYLVIE ROBINEAU

**Arrêté n° 2007-4675/GNC du 4 septembre 2007 portant nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la

Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2004-1703/GNC du 22 juillet 2004 portant nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de conseils d'administration d'établissements publics et de sociétés d'économie mixte,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim :

Au sein de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2004-1703/GNC du 22 juillet 2004, M. Pascal Vittori, titulaire est remplacé par M. Raymond Koteureu.

Au sein de ce même article, M. Pascal Vittori devient membre suppléant de M. Koteureu en remplacement de Mme Sylvie Robineau.

Mme Corinne Voisin, suppléante de Mme Monique Millet est remplacée par Mme Armande Duraisin.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*  
HAROLD MARTIN

*Le membre du gouvernement  
chargé d'animer et de contrôler le secteur  
de la culture, de la condition féminine  
et de la citoyenneté,*  
DÉWÉ GORODEY

**Arrêté n° 2007-4677/GNC du 4 septembre 2007 portant nomination du représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC)**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2004-1819/GNC du 29 juillet 2004 portant nomination de représentants de la Nouvelle-Calédonie,